

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Compte rendu du 27 août 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-sept août à 19 heures, le conseil communautaire s'est réuni au centre Multimédia de Neuvic sur l'Isle, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAGNE.

Date de convocation du conseil communautaire : le 21 août 2020

Conseillers en exercice : 32 - Présents : 26 - Votants : 30 (4 pouvoirs)

Présents : Daniel VILLESUZANNE, Jean-Michel MAGNE, Dominique MAZIERE, Patrick GUEYSSET, Philippe DE SEVERAC, Régis BATAILLER, Sylvie BOUTON, Jacques RANOUX, François ROUSSEL, Paulette DOYOTTE, Jean-Philippe REMY, Géraldine JAHAN, Franck DUPREUILH, Annie LESPINASSE, Dominique BASTIER, Gaële ROBERT, Johnny VILAIN, Valérie LAVIGNAC, Daniel BENOIST, Joëlle LAGORCE, Pascal MISCHIERI, Jean-Michel SEBASTIEN, Frédéric CELERIER, Marc MELOTTI, Sébastien SCHALLER, Christine GUTHINGER

Absents excusés : Serge FAURE, Elisabeth MARTY avec pouvoir à Gaële ROBERT, Frank PONS avec pouvoir à Dominique BASTIER, Martine HIVERT avec pouvoir à Valérie LAVIGNAC, Sandrine PEYROUNY avec pouvoir à Marc MELOTTI

Absents : Philippe PERLUMIERE

François ROUSSEL est nommé secrétaire de séance.

Approbation des procès-verbaux des conseils communautaires des 16 juillet et 27 juillet 2020 => approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

Délibération 2020-08-01 - Modification de la composition du bureau communautaire

Lors de sa séance du 16 juillet, le conseil communautaire a fixé la composition du bureau communautaire comme suit : le Président, les 9 vice-présidents, le conseiller communautaire vice-président du CIAS, les maires des communes qui n'avaient pas de vice-présidence.

Toutefois, afin d'associer au mieux tous les élus municipaux, et en l'occurrence tous les maires des communes membres, il est proposé au Conseil Communautaire d'adjoindre au travail du bureau communautaire les personnes suivantes :

- François ROUSSEL, Maire de Neuvic-sur-l'Isle
- Sylvie BOUTON, Maire de Montrem
- Sandra PAILLOT, Maire de Saint-Germain-du-Salembre
- Gérard SAURIN, Maire de Saint-Léon-sur-l'Isle

Adopté à l'unanimité.

Délibération 2020-08-02 - Désignation des représentants communautaires au Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle, Syndicat Mixte Périgord Numérique, Pays de l'Isle en Périgord

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne les personnes suivantes pour représenter la CCIVS au sein :

- Du Syndicat mixte du bassin de l'Isle :

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
ROUSSEL François	NEUVIC S/ L'ISLE (pour l'Isle)	DEVERLANGE Laurent	NEUVIC S/ L'ISLE (pour l'Isle)
CHASTANET Michel	MONTREM (pour l'Isle)	PERLUMIERE Philippe	SOURZAC (pour l'Isle)
MARTIN Jean-Bernard	SAINT-ASTIER (pour l'Isle)	LAGORCE Joëlle	SAINT-ASTIER (pour l'Isle)
PRIGENT Jacky	SAINT-LEON-SUR-L'ISLE (pour l'Isle)	BONHOMME Régis	SAINT-LEON-SUR-L'ISLE (pour l'Isle)
DELLA-MUTA Stéphanie	DOUZILLAC (pour la Beauronne)	ASTARIE Laurent	BEAURONNE (pour la Beauronne)
DOMINIQUE Alain	GRIGNOLS (pour le Vern)	MICHENEAU Eddy	JAURE (pour le Vern)
HASSE Fabrice	SAINT GERMAIN DU SALEMBRE (pour le Salembre)	CAULIER Yvon	CHANTERAC (pour le Salembre)

- Du Syndicat Mixte Périgord Numérique :
 - ✓ Jean-Michel MAGNE : titulaire
 - ✓ Philippe DE SEVERAC : suppléant
- Du Pays de l'Isle en Périgord :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
MAGNE Jean-Michel	BATAILLER Régis
RANOUX Jacques	BOUTON Sylvie
MELOTTI Marc	CELERIER Frédéric
MAZIERE Dominique	GUEYSSET Patrick
LAGORCE Joëlle	BASTIER Dominique
MARTY Elisabeth	VILAIN Johnny
PERLUMIERE Philippe	SEBASTIEN Jean-Michel
LESPINASSE Annie	DE SEVERAC Philippe
DOYOTTE Paulette	DUPREUILH Franck
VILLESUZANE Daniel	GUTHINGER Christine
MISCHIERI Pascal	SCHALLER Sébastien

Délibération 2020-08-03 - Proposition des commissaires pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs

Conformément au 1 de l'article 1650 A du Code général des impôts, une commission intercommunale des impôts directs (CIID) doit être instituée dans chaque EPCI soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C du CGI.

Cette commission est composée :

- Du président de l'EPCI, président de la commission
- De 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le Directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de l'EPCI. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (soit 20 titulaires et 20 suppléants), proposée sur délibération de l'organe délibérant.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, propose les personnes suivantes au choix du Directeur départemental

des finances publiques pour siéger au sein de la Commission Intercommunale des Impôts directs :

NOM - PRENOM	ADRESSE	DATE NAISSANCE	NOM - PRENOM	ADRESSE	DATE NAISSANCE
BENOIST Daniel	23 rue Amiral Courbet - 24110 Saint-Astier	11/07/1959	MARTIN Jean-Bernard	811 route de la Scie - 24110 Saint-Astier	31/12/1958
BASTIER Dominique	394 impasse des Arums - 24110 Saint-Astier	09/09/1952	TEILLET Daniel	4 rue Mendes France - 24110 Saint-Astier	24/03/1955
LEGER Bernard	27 rue Sadi Carnot - 24110 St Astier	26/02/1943	DEPIS Alain	2 rue du Maréchal Leclerc - 24110 St Astier	15/02/1949
DUPONTEIL Georgette	1 chemin des Tounilloux - Douzillac	05/08/1939	VERDUZIER Jean-Claude	12 chemin de Fonpeyre - Douzillac	03/10/1954
GOUZOU Béatrice	8 route de la boulangerie - Jaure	06/01/1981	MICHENEAU Eddy	2 impasse de la baronne - Jaure	13/09/1974
MALBEC Marie Henriette	La Potence - Neuvic sur l'Isle	30/08/1958	LASTERIE Josiane	32 rue du Terme - Neuvic sur l'Isle	27/08/1956
KOENIG Régine	Villeverneix - Neuvic sur l'Isle	23/04/1956	TRIMOULET Gérard	10 rue des Belleys - Neuvic sur l'Isle	30/07/1962
Claudette COUSTILLAS	Grand-Boissonnier - 24400 Beauronne	19/10/1954	Jérôme LACLERGERIE	Les Janissous - 24400 Beauronne	25/04/1976
BOISSINOT Sylvie	Le Bourg - St Jean d'Ataux	03/08/1969	KEROUREDAN Pascal	Le Puy de Siorac - St Jean d'Ataux	26/02/1966
MEYNIER Alain	Lieu-dit "Pucrolet" - Chanterac	11/06/1948	NADAL Colette épouse FAURE	Lieu-dit "Charrieras" - Chanterac	23/08/1950
VILLESUZANNE Christophe	2 rue de l'Eglise 24190 St Séverin d'Estissac	20/10/1975	JOURET Mélanie	234 route des artisans 24190 St Séverin d'Estissac	21/09/1987
CHAUSSAT Christiane	522 chemin des sous-bois - St Léon	26/06/1946	LUDWID Jean-Baptiste	11 rue Jules Ferry - St Léon	23/09/1934
PARADE Claude	29 Impasse Maurice Audin - St Léon	30/06/1946	VERDILLE Jean-Claude	100 impasse des prés - St Léon	22/03/1946
CHASTIER Christine	6 route de Clamissac - 24190 Vallereuil	17/10/1970	PALLATIER Lionel	2 chemin de Pajot - 24190 Vallereuil	01/02/1972
MURAT Jean-Jacques	Maisonneuve - Grignols	21/07/1947	PAREUIL Sylvain	Le Bourg - Grignols	28/11/1946
TAUBY Jean-Louis	Le Bourg - Leguillac de l'Auche	22/04/1956	GUICHARD Bernard	La Poude - Leguillac de l'Auche	08/09/1947
LESPINASSE Annie	Le Bourg - Saint Aquilin	10/09/1946	COURBALAY Michel	Maisonneuve - Saint Aquilin	09/05/1957
SERRE Martine née RONTEIX	146 Hameau d'Excidoire - 24110 Montrem	18/10/1954	PALAVERT Patrice	18 hameau Les Chabroulies 24110 Montrem	16/05/1953
PAILLLOT Sandra	5 rue des Bordes - St Germain	28/09/1974	MISCHIERI Pascal	15 route des plateaux - St Germain	08/07/1956
STEINER Cyril	Rozelou - Sourzac	05/02/1973	CLAMENT Joël	Lamelette - Sourzac	12/04/1955

Délibération 2020-08-04 - Acquisition de masques durant le confinement – demande de subvention auprès de l'Etat

La Préfecture de Périgueux a transmis aux collectivités une demande de prise en charge par l'Etat d'une partie des achats de masques. Pour être prises en compte, les commandes devaient avoir été effectuées entre le 13/04 et le 01/06 pour les masques à usage unique et la confection devait être intervenue entre le 13/04 et le 1/06 pour les masques confectionnés.

A ce jour, les dépenses qui peuvent être prises en compte pour la demande de subvention sont les suivantes :

- Achat de masques à usage unique auprès de Vitalsénior : 100 000 masques pour un montant de 82 638.15€
- Partenariat avec Ricochet : 13 950€ pour 18 620 masques confectionnés, soit un total de 96 588.15€.

Suivant le barème de participation présenté par la Préfecture, le Conseil communautaire, à l'unanimité, sollicite l'aide financière de l'Etat à hauteur de 47 765€, soit 49.45% de la dépense.

Questions diverses

Sur la proposition du Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et au vu de l'urgence qui s'attache à la situation, à l'unanimité, décide de rajouter une question à l'ordre du jour.

Délibération 2020-08-05 – Situation financière de la commune de Saint-Aquilin – Proposition de prélèvement exceptionnel sur la Dotation de Solidarité Communautaire

Après avoir entendu l'exposé de Madame Annie LESPINASSE, Maire de Saint-Aquilin ainsi que les compléments d'information apportés par Monsieur le trésorier payeur de Saint-Astier,

Au vu de la situation financière critique de la commune de Saint-Aquilin,

Sur la proposition du Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 27 voix pour et 3 abstentions (Mesdames MARTY, HIVERT, LAVIGNAC), **DECIDE :**

- d'utiliser le dispositif de la Dotation de Solidarité Communautaire pour permettre à Saint-Aquilin de bénéficier cette année d'une dotation supérieure.

Pour ce faire, en actionnant la solidarité des 15 autres communes, ce sont 50 000€ supplémentaires qui

s'ajoutent cette année à la dotation de Saint-Aquilin. Cette somme sera soustraite de chacune des 15 autres dotations, au prorata du nombre d'habitants. Ce geste solidaire représente une participation de 2.66€ à l'habitant.

La commune de Saint-Aquilin s'engage en contrepartie, à contenir ses charges, mais également à faire voter une augmentation de la fiscalité locale dès 2021, afin d'apporter pour l'avenir une recette supplémentaire pérenne, même modeste.

- d'approuver la répartition exceptionnelle suivante de la DSC pour l'exercice 2020 :

COMMUNES	DSC 2019	PARTICIPATION A 2,66€/HAB	PROPOSITION TOTAL DSC MODIFIEE POUR 2020
BEAURONNE	5 471,90	992,18	4 479,72
CHANTERAC	10 413,08	1 657,18	8 755,90
DOUZILLAC	14 130,14	2 146,62	11 983,52
GRIGNOLS	10 790,78	1 814,12	8 976,66
JAURE	2 996,24	457,52	2 538,72
LEGUILLAC DE L'AUCHE	17 985,77	2 681,28	15 304,49
MONTREM	28 384,26	3 399,48	24 984,78
NEUVIC	78 304,97	9 722,30	68 582,67
SAINT AQUILIN	10 156,59		60 265,67
SAINT ASTIER	132 375,00	14 869,40	117 505,60
SAINT GERMAIN DU SALEMBRE	18 261,00	2 521,68	15 739,32
SAINT JEAN D'ATAUX	2 756,43	348,46	2 407,97
SAINT LEON SUR L'ISLE	39 577,00	5 453,00	34 124,00
SAINT SEVERIN D'ESTISSAC	1 754,00	266,00	1 488,00
SOURZAC	23 166,00	2 981,86	20 184,14
VALLEREUIL	5 823,00	798,00	5 025,00
	402 346,16	50 109,08	402 346,16

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.